

Sao Tomé, Sao Tomé et Príncipe, 23 mai (Infosplusgabon) - Le Parlement de Sao Tomé-et-Príncipe entamera des discussions sur le processus d'élection des députés dans la diaspora (Portugal et Angola), a-t-on appris de source officielle à Sao Tomé.

"Nous, l'Assemblée nationale, avons relevé ce défi", a déclaré, mardi soir, Delfim Neves, président de l'Assemblée nationale, lors d'une émission télévisée "Cartes sur table" de TVS (Télévision de Sao Tomé).

"Il y a une commission chargée de travailler sur le sujet afin qu'il puisse être inclus dans la nouvelle loi électorale", a déclaré Delfim Neves, rappelant qu'il s'agit d'une promesse électorale de toutes les forces politiques pendant la campagne électorale qui doit être respectée.

Selon lui, le débat sur le projet devrait être global et inclusif, et l'initiative devrait passer par un débat national.

De son côté, le vice-président du PCD (Parti de la convergence démocratique), qui dirige la puissante coalition avec le MDFM/UDD et le MLSTP au pouvoir à Sao Tomé et Príncipe, a souligné que la viabilité de ce projet dépendra de sa disponibilité économique.

Delfim Neves a expliqué que l'Etat a eu "d'immenses difficultés financières" pour assurer les vols aériens reliant la zone et autres avantages aux députés de la région de Principe.

"C'est une promesse. Nous devons la tenir. En tant que président de l'Assemblée, j'ai déjà soulevé cette question. La plénière a pris le relais. La commission a pour mandat de lancer le processus ", a-t-il dit.

La loi électorale en vigueur depuis 2010 n'autorise que les Sao-toméens vivant en Angola, au Portugal, au Gabon, en Guinée équatoriale, à participer uniquement à l'élection présidentielle et non aux élections législatives.

FIN/INFOSPLUSGABON/MLK/GABON2019

© Copyright Infosplusgabon